

## ACCROÎTRE L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE

Par Laurence Rouchaud  
Présidente de la CCBHAP

**N**otre communauté est en mouvement sur tous les fronts.

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères sera la plus visible. Cette réforme était nécessaire. Elle va vous demander d'être acteur dans le tri de vos déchets.

Seule votre collaboration nous permettra de maîtriser le coût de la collecte, de mieux valoriser nos déchets et d'assurer l'avenir environnemental de nos enfants.

Nous vous remercions d'avance des efforts que vous allez accomplir.

La création du nouvel Office de tourisme « Cœur de Bastides » est l'autre chantier phare de l'année 2015.

La fusion des offices de Cancon, Castillonès, Monflanquin et Villeréal, fait de nous le premier OT du département en terme de fréquentation. Les bénévoles et les techniciennes mettront tout en œuvre afin de développer l'économie touristique des 4 cantons.

Salle des sports, maisons de santé, PLUI marqueront aussi 2015.

Cette dynamique est possible grâce aux femmes et aux hommes qui croient en notre territoire.

Que cette année 2015 voie s'accomplir vos rêves et réussir vos projets.



## LA COLLECTE AU PORTE À PORTE A VÉCU

### PLACE À L'APPORT VOLONTAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la collecte des déchets ménagers a été réorganisée. Les quarante-trois communes sont désormais traitées en régie directe avec les employés de la communauté.

**D**es points d'apport volontaire ont été créés ou complétés sur toutes les communes.

Chaque point comporte un bac à ordures ménagères et des bacs ou colonnes pour le tri sélectif.

Les points d'apport seront collectés deux fois par semaine sur l'ensemble des communes et, tous les jours, du

lundi au vendredi, dans les chefs-lieux de canton.

Par ailleurs, les horaires des déchetteries ont été aménagés de façon à augmenter partout les heures d'ouverture.

De nouveaux services viennent d'être créés.

Notre dossier pages 4 et 5

## TOURISME : UN OFFICE « CŒUR DE BASTIDES »



Les techniciennes de l'OT « Cœur de bastides ».

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 marque la naissance effective de l'activité du nouvel office de tourisme des quatre cantons qui portera le nom : « Office de tourisme Cœur de bastides ». Il s'agit d'une association, comme c'était le cas des trois anciens offices cantonaux. Les professionnels de l'accueil et les bénévoles des quatre cantons y sont majoritaires.

Lire en page 7

### Sommaire

- Page 2 - Les accueils de loisirs de Born et de Villeréal. - Au programme du périscolaire. Un goûter responsable. - À Cancon, les ados ont leur « espace » - ● Page 3 - L'ASLH de Castillonès lauréat national du concours *Agis pour tes droits*. - Des aides pour les clubs sportifs. ● Pages 4 & 5 - Vos vieux meubles à la déchetterie. - Produits chimiques = danger. - Les horaires de vos déchetteries. ● Page 6 - Pourquoi la communauté a-t-elle élaboré un PLUI ? - Au fil des routes. ● Page 7 - « Cœur de bastides », premier office de tourisme du département. - En bref : installations, filière stévia, unité de méthanisation, maison de santé. ● Page 8 - Ma Bibli à domicile. - Accessibilité. - Atelier musical. 4 cantons sur Radio 4. Médiathèque numérique.

## Périscolaire AU PROGRAMME

**À Born, le matin** – Accueil dès 7h30. Suivant le rythme de chacun, certains vont sur le canapé pour regarder un livre, d'autres font un babyfoot, des kappla... Commencer sa journée à son rythme tout simplement.

**À Born, le soir** – Se situer au plus près des besoins des enfants. Dès leur arrivée, ils prennent le temps de goûter. Puis accompagnement aux devoirs, avec un animateur pour les plus grands. Ateliers pédagogiques de courte durée : jeux extérieurs, soin des animaux à la mini-ferme, mosaïque, jeux de société, relaxation, activités manuelles, journal du centre... selon les goûts, selon l'âge.

**À Villereal, le matin** – Accueil dès 7h30. Chaque enfant choisit l'activité qu'il souhaite : Jeu de société, puzzles jeu libre, billes, activité manuelle... Au gré de leurs envies, de leurs capacités, de leur fatigue...

**À Villereal, le soir** – Après avoir pris le goûter, nous proposons deux activités par soir. Ainsi les enfants peuvent soit choisir une des activités soit faire leurs devoirs soit être libre (lecture, jeux de société...)

Les grands projets de l'année des péri-scolaires : journal des structures, marché de Noël des structures, préparation du carnaval, spectacle des structures, journée de la fête de la famille...

### Un goûter "responsable"

Depuis septembre les goûters sont offerts aux enfants, il a été important de réfléchir aux 100 litres d'emballages de goûters mis à la poubelle chaque jour, avec les boîtes à goûters, les gilets jaunes, les cartables que les enfants doivent gérer. Nous avons voulu alléger tout ceci en enlevant les goûters et remettre des goûters traditionnels avec le pain du boulanger du coin, des confitures, du miel, du fromage et des fruits de saison. Les enfants adorent... et les parents aussi !

## Accueils de loisirs de Born et de Villereal

# UN TIERS DES ENFANTS ACCUEILLIS

**Gérés par l'association Vacances Nature, les accueils de loisirs de Born et de Villereal prennent les enfants en charge dès leur entrée à l'école. L'accueil périscolaire est un service aux familles qui repose sur un projet pédagogique revu chaque année en fonction des objectifs et des résultats. Près d'un enfant sur trois scolarisés dans le Villerealais, fréquente les ALP de Born ou de Villereal.**

Le projet pédagogique est clairement balisé : permettre à l'enfant d'avancer dans la prise de responsabilités. - Favoriser le respect mutuel. - Favoriser la créativité de l'enfant. - Respecter la nature.

**Une équipe de professionnels** - Suivant les effectifs, deux animateurs présents le matin, et trois animateurs le soir avec des spécificités en animation (animateur nature, animatrice petite enfance) et un directeur.

**Formation** - Chaque animateur choisit une formation dans un domaine qu'il souhaite (contes, cirque, activités scientifiques...) et le diplôme d'animateur (Bafa) est obligatoire et tous les 4 ans tous les salariés font la formation aux premiers secours (PSC1).

### Les accueils périscolaires

## LES "ADOS" DE CANCON ONT LEUR PROPRE ESPACE

**Jusqu'en 2014, les ados étaient présents dans les murs de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Cancon qui, depuis, accueille officiellement les jeunes de 12 à 17 ans. La responsable du groupe jeune est Coralie Seyler.**

Deux possibilités d'inscription s'offrent à ces ados : forfait vacances ou forfait annuel. Durant l'été 2014 plusieurs actions ont été entreprises : séjour aux Francfolies, Laser Play, bowling ou ski nautique... Un « stage animateur » leur a permis de découvrir le métier de l'animation.

Pendant une semaine, six jeunes ont secondé les animateurs sur différentes tranches d'âges, s'occupant des enfants et proposant des activités. Ils ont aussi partagé les repas, aidé au spectacle de juillet. Jeunes comme adultes ont fort apprécié cette expérience.

### Les futures actions

Séjour ski aux vacances de février (5 jours), Futuroscope aux vacances d'avril, festival

de théâtre *Mon Festi'Bahus* au printemps, séjours été, stage animateurs.

**Un loto** - Un autre projet autour de la solidarité, a vu le jour grâce aux ados : ils ont souhaité mettre en place un loto, et ont pris en charge du début à la fin cette action, (demande de lots, récupération, organisation des lots, mise en place de la journée, communication...).

L'objectif était de faire un don de tout le bénéfice à « la Ligue Contre le Cancer » : 1 263, 70 euros ont été récoltés. Merci.

**ALSH Les Rigolos - Route de Boudy - 47290 Cancon - 05 53 01 73 06 ou 05.53.49.55.80**  
**Ouvert le mercredi et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.**

**Vice-présidents**  
René Ortyl - Jean-Marie Gary  
*Jeunesse & sport*







Concours d'affiche " Agis pour tes droits"

# L'ASLH DE CASTILLONNÈS DANS LA SÉLECTION NATIONALE

Quatre affiches réalisées à *Castidrole*, lors des vacances d'automne au centre de loisirs et pendant les activités péri-éducatives (NAP) de Lougratte, ont été présentées au jury départemental le mercredi 26 novembre à Saint-Pardoux-Isaac. Ce jury avait pour mission de sélectionner les affiches qui ont représenté le Lot-et-Garonne lors du Jury National qui s'est déroulé mi-décembre à Paris.

**P**our cette troisième participation, le centre de loisirs de l'ADMR de Castillonnès a eu la grande joie d'avoir deux affiches retenues pour le National. Quinze affiches avaient été sélectionnées dans le département, parmi environ six cents créations au niveau de la France.

Cadeau énorme pour les fêtes de fin d'année l'une de ces affiches figure parmi les lauréats et sera publiée dans l'agenda 2015 des droits de l'enfant.

Il était une fois, une idée, une envie de faire vivre les Droits de l'Enfant en Seine-Saint-Denis (93), il y a environ 15 ans...

L'envie aussi de permettre à tous et à toutes, en particulier aux enfants, de découvrir la Convention internationale des Droits de l'enfant (C.I.D.E.).

Cette idée qui a pris corps sous la forme d'un concours d'affiches nommé « Agis pour tes Droits », a grandi au fil des années.

« Agis pour tes Droits », est une action de promotion des Droits de l'Enfant, qui vise à informer les enfants et les adolescents sur les droits essentiels à la dignité humaine et à l'exercice de la citoyenneté.

Le concours d'affiches international, organisé par la fédération nationale des Francas, a pour objectifs de donner aux enfants et aux adolescents des supports qui leur permettent d'exprimer leur avis sur ces droits, une possibilité de réflexion sur la vie sociale, assemblage de droits et de devoirs.

Ce mouvement rassemble des acteurs éducatifs divers

dans un projet relevant de l'éducation populaire. Il s'agit d'une démarche active d'élaboration et de diffusion d'un message, par des actions concrètes, accessibles et mobilisatrices.

Dans le cas présent, réaliser une affiche incitant à « agir pour ses droits ».

### Les lauréats

Voici la liste des enfants qui ont participé à l'affiche des droits des enfants "La terre entière pour jouer ensemble". Catégorie des 3 à 6 ans

Maxime Arquet, Manon Barre, Klervi Bouchillou, Léa Dall'Armi, Manon Dall'Armi, Hédeline Deconinck, Antoine Dumont, Mazeau Tiago, Tom Morales, Julia Pons, Yann Roncier, Fabio Cure-Silvestrini, Maxence Denuel, Mathys Herrero, Gabriel Roques - Animatrice : Coline Marquet.



L'affiche de *Castidrole* sélectionnée pour figurer comme visuel de communication de l'édition 2015 du concours *Agis pour tes Droits*.

## DES AIDES POUR LES CLUBS SPORTIFS

### Subvention pour l'aide à la formation des bénévoles, des encadrants, des dirigeants.

Bénéficiaires : tous les clubs sportifs du territoire. - Conditions d'attributions : le club doit être affilié à une fédération sportive, il doit présenter un plan de formation sur 3 ans. - Montant de la subvention : une subvention maximale de 1 000€ sur 3 ans est attribuée. - Modalité du versement : la subvention est versée après avis du conseil communautaire.

### Subvention pour l'aide au financement d'éducateur dans le cadre de la création d'une nouvelle activité sportive.

Bénéficiaires : tous les clubs sportifs du territoire créant une nouvelle activité, ou tout nouveau club créant une activité inexistante sur le territoire qui fait intervenir un intervenant diplômé. - Conditions d'attributions : le club doit être affilié à une fédération sportive, la nouvelle activité doit être destinée aux jeunes, le club doit présenter un dossier motivé. - Montant de la subvention : la subvention est égale à 50% du coût de l'intervenant, dans la limite de 1 000€ par an, renouvelable 1 fois. - Modalité du versement : la subvention est versée après avis du conseil communautaire.

**Plus d'infos :** Communauté de Communes – 05 53 49 55 80



## Valorisation des déchets domestiques

# VOS VIEUX MEUBLES À LA DÉCHETTERIE

**1 700 000 tonnes de tables, chaises, canapés, lits et autres meubles sont mis au rebut chaque année. C'est 26 kg de meubles par habitant ! Mi-février, la déchetterie de Monflanquin accueillera une nouvelle benne pour collecter les meubles en fin de vie afin qu'ils soient valorisés. Cancon, Castillonnès et Villeréal seront équipées les années suivantes.**

**A**uparavant, ces déchets d'éléments d'ameublement (DEA) étaient soit déposés auprès d'associations pour être réemployés, soit mis dans les bennes "tout-venant", "ferraille" ou "bois". Plus de 50 % étaient enfouis!

Face à ce constat, une filière de recyclage et de valorisation a été mise en place en mai 2013 avec la création d'Eco-Mobilier. Agréé par le ministère de l'écologie, cet organisme est chargé de développer la filière de recyclage, valorisation et réutilisation des meubles usagés. Il est financé par l'éco-participation payée par le consommateur lorsqu'il achète un meuble neuf.

Eco-Mobilier installe donc progressivement des bennes dédiées au mobilier usagé et à la literie des particuliers dans les déchetteries publiques.

Sont concernés tous les meubles intérieurs et extérieurs, ainsi que la literie, à l'exception des éléments de décoration, rideaux, voilages et des luminaires.

- quel que soit le type : sièges, matelas, literie, table, bureau, armoire, meubles de cuisine, de salles de bain...
- quel que soit le matériau : bois, panneaux, rembourrés, métal, plastique...

- Quelle que soit l'origine : maison, jardin, garage...
- quel que soit l'état : entiers, démontés, en état d'usage ou non.
- Quelle que soit la taille.

Les enlèvements de bennes sont également pris en charge par Eco-Mobilier.

Le mobilier collecté est acheminé vers

Les meubles non exploitables sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

C'est dans ce cadre que ValOrizon, syndicat de traitement et de valorisation des déchets du département, a passé un contrat avec Eco-Mobilier afin d'équiper le maximum de déchetteries

d'une benne pour les meubles usagés sur tout le département d'ici cinq ans. La déchetterie de Monflanquin sera équipée mi-février.

Dorénavant, plutôt que de déposer votre mobilier ou votre literie dans les bennes « tout-venant », non valorisable, « bois » ou « ferraille », vous les déposerez dans la benne spécifique dédiée aux meubles usagés.

Cette nouvelle benne acceptera les DEA suivants :

- Sièges / canapés / fauteuils
- Literie : matelas, sommiers, cadres de lit
- Meubles de rangement : armoires, commodes, bureaux
- Meubles de cuisine et de salle de bains (hors éviers, vasques et robinetterie).
- Les parties de meubles.

L'agent de la déchetterie pourra vous aider en cas de doute ou de question.

**Alors n'hésitez pas à le solliciter.**



Vice-président Christian Dieudonné  
Environnement

**Les meubles ont un nouvel avenir**  
Le Programme Eco-mobilier a pour objectif de valoriser 80% des meubles usagés collectés en 2017.

**BENNE MOBILIER**  
Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier QUELS QUE SOIENT LE TYPE, LE MATÉRIEL, L'ÉTAT.

**CHAISES** **SIÈGES ET REMBOURRÉS** **CUISINE**

**LITERIE** **MEUBLES** **JARDIN**

[www.eco-mobilier.fr/](http://www.eco-mobilier.fr/)

des centres de tri où les matériaux sont séparés (bois, matelas, ferraille, plastique, rembourrés) pour être recyclés et servir à fabriquer d'autres produits.

On les appelle « Déchets diffus spécifiques » ou DDS

# PRODUITS CHIMIQUES = DANGER

Un DDS est un déchet ménager issu d'un produit chimique dangereux pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ce sont des produits à manier avec précaution. Il peut s'agir d'un produit utilisé, usagé ou périmé ; que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu. En juin 2014, la communauté a passé un contrat avec EcoDDS qui gère la filière de traitement de ces déchets spécifiques.

Ces déchets sont principalement ceux qui sont issus des produits utilisés par les particuliers pour l'entretien, le bricolage et le jardinage, sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse, dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...)

La plupart des DDS sont repérables grâce aux pictogrammes de danger présents sur leurs emballages.

Cette contractualisation avec EcoDDS ne change rien pour les usagers puisque les déchetteries collectaient

déjà ce genre de déchets dangereux. Néanmoins, cela va permettre à la communauté de communes de réaliser quelques économies.

Dorénavant, les déchets diffus spécifiques des ménages seront pris en charge par EcoDDS, de leur enlèvement à leur traitement dans des usines spécialisées où ils seront soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Alors pensez à déposer vos déchets dangereux à la déchetterie, dans leur

emballage d'origine.

Surtout, compte tenu de leur dangerosité, ne les mélangez pas, ni avec vos ordures ménagères, ni avec vos emballages recyclables car ils nécessitent un traitement spécifique.

Cela vous permettra de protéger votre entourage et vos canalisations !

**La reprise en déchetteries de ces produits est réservée aux ménages.**

**Les DDS des professionnels doivent suivre leurs propres filières.**



**Maison**

Déboucheurs, décapants fours, bombes insecticides raticides, répulsifs, appâts, imperméabilisants, soude, nettoyeurs de cheminées...



**Véhicules**

antigel, dégivrants, refroidissement, lustres, filtres à huiles et à gasoil...

## LES HORAIRES DE VOTRE DÉCHETTERIE EN 2015

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
CANCON	—	13h30-17h30	8h-12h 13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
CASTILLONNÈS	8h-12h	8h-12h	8h-12h	—	8h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
MONFLANQUIN	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	8h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
VILLERÉAL	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30



## LA COMMUNAUTÉ AU FIL DES ROUTES

L'année 2014 s'est révélée exceptionnelle pour le service voirie. Exceptionnelle par la météo très pluvieuse du printemps qui a provoqué des dégradations supplémentaires, et par les surfaces revêtues : 250 000 m2 de travaux programmés (60 000 m2 de plus qu'en 2013).

Cette fin d'année a vu le renouvellement des marchés matériaux, dont un supplémentaire de grave émulsion nous permettant de faire évoluer nos techniques de revêtement et à terme, d'avoir un cycle d'entretien plus long.

L'année 2015 verra naître une nouvelle organisation par le remaniement des équipes afin d'être mieux à même d'assurer les différents travaux nous incombant, l'acquisition de matériels plus performants et adaptés aux gros travaux.

Mais aussi des matériels de déneigement qui équiperont deux de nos camions.

Cette nouvelle organisation nous permettra d'être plus réactifs face aux attentes des élus et l'ensemble des usagers.



Vice-présidente  
Françoise Laborde  
Urbanisme



Vice-présidents  
Jean-Paul Pape - Bernard Ricci  
Voirie

## Le Plan Local d'urbanisme intercommunal

# À QUOI SERT NOTRE « P.L.U.I. » ?

**Pourquoi la communauté de communes a-t-elle élaboré un PLUi ? Parce qu'en 2009, dix des dix-neuf communes du territoire de Monflanquin-Cancon n'avaient pas de document d'urbanisme. Conséquence : ces dernières avaient beaucoup de mal à obtenir des permis de construire.**

Le PLUi a été approuvé le 16 décembre en séance plénière. Son but est d'harmoniser l'urbanisme dans notre territoire car il faut savoir que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut chez nous, parce que le paysage ne nous appartient pas. Ce PLUi, nous ne l'avons pas bâti tout seuls mais dans un cadre qui nous est imposé, surveillé par la loi.

### Pourquoi diminuer les surfaces des lots constructibles ?

C'est pour grignoter le moins possible sur des terres agricoles (ceux qui veulent s'installer à la campagne peuvent se diriger vers des maisons anciennes, avec des terres autour).

### Pourquoi ne plus construire en campagne ?

Seuls les agriculteurs en activité n'ayant pas de logement sur leur exploitation et dont la présence est nécessaire sur place (élevage) peuvent construire une maison.

Pour faire des économies d'énergie (moins de déplacements pour aller faire des courses, emmener les enfants à l'école...),

Pour éviter ou limiter les conflits de voisinage entre agriculteurs et néoruraux.

C'est la loi qui nous encadre (Loi Grenelle,

ALUR...). Ce ne sont pas des caprices de la communauté, ni des élus ...

Alors, pour uniformiser les règles d'urbanisme sur l'intégralité de notre territoire, la loi nous oblige à élaborer un PLUi sur les 43 communes. Nous avons voté, en séance plénière, le début de ces travaux pour 2015.

Les deux cantons de Castillonès et Ville-Real auront plus de travail que ceux de Cancon et Monflanquin mais ces derniers en profiteront pour ajuster et rectifier éventuellement les informations.

Les différentes étapes de ce nouveau PLUi seront :

- le diagnostic territorial,
- les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable,
- les traductions réglementaires,
- les consultations et l'enquête publique avant son approbation.

Les thèmes majeurs abordés seront : le paysage et l'environnement, les déplacements, les besoins en logements et projets économiques, la densification urbaine...

Nous avons devant nous de nombreuses réunions pour travailler sur ce document et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



Office de tourisme le plus important du département

## « CŒUR DE BASTIDES » BAT POUR LE PAYS

Le projet avait démarré en 2013, le regroupement des quatre bureaux de tourisme de Cancon, Castillonnès, Monflanquin et Villeréal est aujourd'hui abouti. La structure associative s'appelle "Office de Tourisme Cœur de Bastides", son siège est à Monflanquin, place des arcades.

L'assemblée générale constitutive s'est tenue à Saint-Vivien le mardi 18 novembre 2014. Plus de cent-cinquante personnes avaient répondu à cette invitation.

Marc Espitalié, consultant en charge de l'étude et de l'accompagnement pour ce regroupement, a présenté une synthèse des travaux réalisés en partenariat avec les élus et techniciens des différents offices et les élus de la communauté de communes.

Les statuts préalablement travaillés par les élus ont été lus et parfois modifiés, pour être adoptés très majoritairement par l'assemblée.

Le conseil d'administration est composé de six représentants par canton, soit vingt-quatre membres.

Deux membres par canton ont été désignés par le conseil communautaire, les quatre autres membres ont été élus.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Canton de Cancon

Véronique Kempfen - Cancon  
Vincent Glaunez - Cancon  
Monique Penon - Cancon  
Karine Meadows - Boudy de Beauregard  
Élus communautaires : Mireille Duclercq et Olivier Garmond - Castelnau de Gratecambe.

#### Canton de Castillonnès

André Haidant Duffau - Castillonnès

Thierry Francis - Lalandusse  
Laurent Faivre - Sérignac Péboudou  
Frédérique Evrard - Lougratte  
Élus communautaires : Laurence Rouchaud - Castillonnès et Isabelle Labonne - Lougratte.

#### Canton de Monflanquin :

Max Rouquié - Monflanquin  
Karen Kommer - Monflanquin  
Ludovic Viennot - Monflanquin  
Françoise Paul - Monflanquin  
Élus communautaires : Nathalie Founaud-Veyssset - Monflanquin et Éric Congé - Gavaudun.

#### Canton de Villeréal :

Alexis Bru - Rives  
Jean-Yves Leveau - Mazières Naresse  
Gladys Tavernier - Villeréal  
Marie-Ange Rumeau - Villeréal  
Élus communautaires : Pierre-Henri Arnstam et Jacques Bodin.

À la suite à cette élection, le nouveau conseil d'administration s'est réuni afin

d'élire le bureau.

Ce dernier est composé de douze membres (trois par canton.)

### LE BUREAU

Président : Alexis Bru. (Notre photo)  
Vice-présidents : Véronique Kempfen, Max Rouquié, André Haidant-Duffau.  
Trésorier : Thierry Francis.  
Adjointe : Karen Kommer.  
Secrétaire : Marie-Ange Rumeau.  
Adjointe : Françoise Paul.

Quatre élus communautaires : Michèle Duclercq, Isabelle Labonne, Nathalie Founaud-Veyssset, Pierre-Henri Arnstam.

La nouvelle association s'est mise au travail. Le président Alexis Bru a aussitôt convoqué un bureau et deux conseils d'administration.

Une responsable a été recrutée en interne, il s'agit de Julie Touya. Les techniciennes de l'office de tourisme communautaire sont prêtes à relever le défi.



Photo Pierre-Antony Epinette



Vice-présidentes  
Isabelle Labonne  
Nathalie  
Founaud-Veyssset  
Tourisme

### En bref

**Installations** - La Communauté des Communes a versé 36 000 € en 2014 pour l'installation de nouveaux agriculteurs soit 12 installations sur « les 4 cantons ».

**Filière Stevia** - La Communauté des Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord a voté à l'unanimité le soutien à l'expérimentation autour de la filière Stevia. Il s'agit d'une plante dont la faible teneur en glucides en fait un ingrédient alimentaire alternatif au saccharose.

De plus, son effet négligeable sur le taux de glucose dans le sang en fait un édulcorant compatible avec les régimes pour diabétiques et les régimes hypoglycémiques. Nous resterons attentif sur cette expérimentation riche d'avenir.

**Unité de méthanisation** - Plusieurs exploitants réfléchissent à la mise en œuvre d'unité de méthanisation afin de valoriser les résidus issus de l'élevage et produire ainsi de l'énergie.

**Maison de santé** - À Monflanquin, l'appel d'offre va être relancé afin que les travaux puissent reprendre en février.





Écoles de musique intercommunales de  
Cancon - Castillonnès - Monflanquin

## Atelier musical

Gratuits, ouverts depuis début novembre, ces ateliers offrent de « s'ouvrir à la curiosité musicale et auditive ».

Qu'est-ce qu'écouter ? Quoi ? Comment ? Bruit ? Musique ? Rythme ? Mélodie ? Hauteur ? Timbre ? Harmonie ?...

Ces ateliers s'adressent à tous les publics, qu'ils soient musicalement expérimentés ou pas du tout.

Ils durent une heure et sont animés par Marc Desmyter, professeur de violon, à la médiathèque intercommunale de Cancon.

### PROCHAINES DATES

**10 et 24 janvier - 7 février**  
**7 et 21 mars - 4 et 18 avril**  
**16 et 30 mai - 13 et 27 juin**

Sur réservation - 05 53 70 41 12  
mediatheque-monflanquinois@wanadoo.fr

### « Les 4 cantons » sur Radio 4

À partir de janvier 2015, la communauté de communes utilisera les ondes de Radio 4, ainsi que le site de la radio, pour y diffuser un bulletin d'informations de trois minutes chaque semaine.

**Ce bulletin sera diffusé le mardi entre 8h00 et 8h30, le jeudi à 18h50, juste après la météo et le jeudi entre 13h00 et 13h30.**

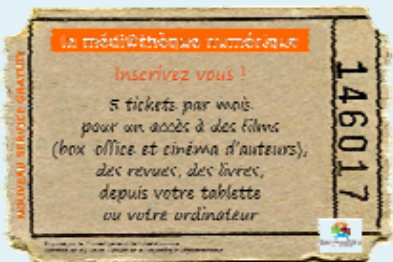
La diffusion aura lieu 36 semaines dans l'année (il n'y en aura pas en période de vacances scolaires).

### Cinq tickets gratuits par mois

Pour un accès à des films (box-office et cinéma d'auteurs), des revues, des livres, depuis votre tablette ou votre ordinateur. La Médiathèque numérique vous est proposée par le conseil général de Lot-et-Garonne et la bibliothèque départementale.

#### Renseignements :

Médiathèque du Monflanquinois : 05 53 36 5431 - <http://ccbhap.c3rb.org>



Pour ceux qui n'ont pas accès au livre

## « MA BIBLI » À DOMICILE

Le dispositif du portage de livres à domicile a vu le jour en 2011 à la bibliothèque Roger Bissière de Villeréal. À compter de cette année, il est étendu aux habitants des communes du Villeréalais et du Monflanquinois.

**C**e service concerne des personnes « empêchées » qui ne peuvent lire ou qui sont dans l'incapacité temporaire ou permanente de se déplacer à la bibliothèque (âge, handicap, maladie, accident, convalescence...)

En plus du livre traditionnel, "Ma Bibli à domicile" propose des livres imprimés en gros caractères ainsi que des ouvrages en version audio.

On ne "porte" pas un livre à domicile comme on porte un plateau-repas. Il s'agit d'un service professionnel et personnalisé, adapté.

L'accompagnement relationnel est indispensable. Il génère un lien social très fort.

### « MA BIBLI À DOMICILE »

#### Dans le Villeréalais

Bournel, Dévillac, Doudrac, Mazières-Naresse, Montaut, Parranquet, Rayet, Rives, Saint-Étienne de Villeréal, Saint-Eutrope-de-Born, Saint-Martin-de-Villeréal, Tourliac et Villeréal.

**Contact : Maïthé, Bibliothèque intercommunale de Villeréal - 05 53 36 01 24.**

#### Dans le Monflanquinois

Gavaudun, Lacaussade, Le Laussou, Monflanquin, Monségur, Montagnac-sur-Lède, Paulhiac, Saint-Aubin, Salles, La Sauvetat-sur-Lède et Savignac-sur-Leyze.

**Contact : Véronique, Médiathèque du Monflanquinois - 05 53 36 54 31.**



## PERMETTRE UN ACCÈS PARTOUT À TOUS

Une ordonnance prise en conseil des ministres en septembre dernier oblige à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

**L**e législateur a rendu obligatoire la création d'une commission intercommunale d'accessibilité afin de prendre en compte tous les handicaps et permettre d'assurer le traitement de la chaîne de déplacements dans sa continuité pour les personnes en difficulté de mobilité.

La loi recommande de privilégier la concertation avec tous les partenaires publics et privés.

Il s'agit d'une commission consultative avec pour finalité de :

- Dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Établir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire,
- Être force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant.

Les premiers travaux de cette commission ont débuté en décembre 2014.



Vice-président Pierre-Henri Arnstam  
Culture & Communication